

Quels sont les enjeux ? S'inscrivant à l'échelle européenne (EuroVelo), nationale et régionale, l'aménagement de ces grands itinéraires cyclotouristiques vise à renforcer l'attractivité des territoires en matière de tourisme à vélo.

Définitions Une Véloroute est un itinéraire cyclable à moyenne ou longue distance (pour des déplacements quotidiens de tourisme), linéaire (qui relie une ville A à une B de façon directe et touristique), continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné (uniforme sur son ensemble), sécurisé (sur l'itinéraire, aux carrefours, aux endroits accidentés...) et incitatif (mais pas obligatoire).

EuroVelo est un projet, coordonné par la Fédération Européenne des Cyclistes (ECF), visant à réaliser un réseau de quatorze itinéraires cyclables longue distance à travers l'Europe. Mené en coopération avec des partenaires nationaux et régionaux (Départements & Régions Cyclables - DRC en France), le projet EuroVelo intègre des véloroutes nationales et régionales existantes et prévues dans un réseau européen unique.



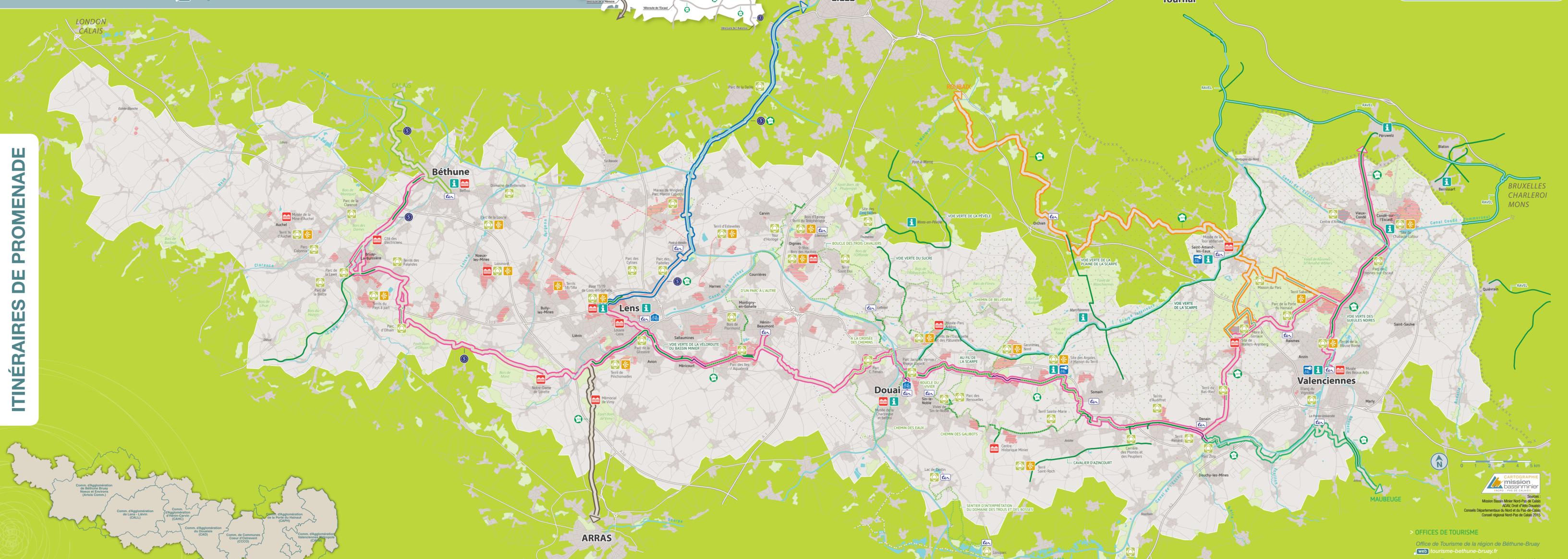
- Itinéraires de promenade Boucles de promenade de la Trame verte du Bassin minier Itinéraire aménagé
- Projets d'itinéraires de véloroutes Véloroute du Bassin minier Véloroute de Paris-Roubaix Véloroute des marais Véloroute de la Déesse et de la Lys Véloroute de la mémoire Véloroute de la forêt de Mormai

- Aménagements existants sur les itinéraires de promenade Voie verte Liaison douce Piste cyclable
- Espaces de nature, de loisirs et de découverte Point de vue (terri) Espace de nature et de loisirs Site de visite et de découverte Périphérie du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

- Point d'information touristique Localisation de vélos (à la demande dans les Offices de tourisme)
- Plan d'eau Boisement Canal, cours d'eau Autoroute Gare à proximité des itinéraires de promenade Frontière Limite départementale

- Départements & Régions cyclables : departements-regions-cyclables.org
- Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes (AF3V) : af3v.org
- Association Droit au Vélo, ADAV : droitauvelo.org (Projet de représentation cartographique du Nord-Pas De Calais à Vélo : carto.droitauvelo.org)
- Association Droit au Vélo Douaisis : droitvelo.free.fr
- Bassin minier Patrimoine mondial : bassinminier-patrimoine mondial.org

ITINÉRAIRES DE PROMENADE



- LES BOUCLES DE PROMENADE DE LA TRAME VERTE DU BASSIN MINIER
- > D'UN PARC À L'AUTRE (CAHC) liaison de 20 km
- > LA BOUCLE DES TROIS CAVALIERS (CAHC-CAD) liaison de 22 km
- > LE CHEMIN DU BELVÉDÈRE (CAD) boucle de 28 km
- > LA CROISÉE DES CHEMINS (CAD) boucle de 20 km
- > LE CHEMIN DES EAUX (CAD) boucle de 19 km
- > LA BOUCLE DU VIVIER (CAD) boucle de 9 km

- > LE CHEMIN DES GALIBOTS (CAD-CCCC) boucle de 36 km
- > DES TROUS ET DES BOSSES (CAD) boucle de 36 km

- LES VOIES VERTES
- > VOIE VERTE DE LA VÉLOROUTE DU BASSIN MINIER liaison de 21 km entre l'Arena Stade Couvert à Liévin et le Parc des Iles à Hénin-Beaumont (15km en errabé lisse)
- > VOIE VERTE DU SUCRE liaison de 6 km entre Thumeries et Roost-Warendin
- > VOIE VERTE DE LA PÉVÈLE liaison de 26 km entre Thumeries et Pont-à-Marcq

- > VOIE VERTE DE LA SCARPE liaison de 37 km sur les berges de la Scarpe inférieure entre Douai et Mortagne-du-Nord
- > VOIE VERTE DE LA PLAINE DE LA SCARPE liaison de 11 km entre Fenain et Orchies
- > VOIE VERTE DES GUEULES NOIRES liaison de 15 km entre Arzin et Péruwelz (B)
- > RAVEL (RÉSEAU AUTONOME DE VOIE LENTE) EN WALLONIE

- > DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT
- > DANS LA PROVINCE DU HAINAUT (WALLONIE)
- > EN WALLONIE PICARDE (BELGIQUE)
- > LES CHEMINS DE MÉMOIRE 14-18

- L'OFFRE TOURISTIQUE
- > NORD - PAS DE CALAIS CRÉATEURS D'HORIZONS
- > NORD TOURISME
- > PAS DE CALAIS TOURISME
- > AUTOUR DU LOUVRE LENS (ALL)
- > PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT
- > BASSIN MINIER À VÉLO EN COEUR D'OSTREVENT

# la piste cyclable



Indications de début et de fin de piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles non motorisés



Séparée physiquement des voies de circulation automobile, la piste cyclable est exclusivement réservée aux cyclistes et peut être unidirectionnelle ou bidirectionnelle. En section courante, la piste cyclable présente un bon niveau de confort et de sécurité pour les usagers mais il convient d'être vigilant aux intersections avec les routes.

# la bande cyclable

Séparée de la circulation automobile par une ligne blanche discontinue, la bande cyclable est une partie de la chaussée exclusivement réservée aux cyclistes. Elle est souvent positionnée entre la voie la plus à droite et le trottoir ou la file de stationnement et permet une bonne visibilité réciproque entre les usagers motorisés et les cyclistes.



Indications de début et de fin de piste ou bande cyclable obligatoire et réservée aux cycles non motorisés



# l'aire piétonne



Dédiée aux piétons, l'aire piétonne est ouverte à la circulation des cyclistes (sauf disposition contraire) à condition de rouler à l'allure du pas et de ne pas gêner les personnes se déplaçant à pied, à rollers, en trottinette ou en fauteuil roulant qui sont prioritaires.

Indications d'entrée et de sortie d'une aire piétonne, cyclistes autorisés à circuler à l'allure du pas avec priorité aux piétons



# les zones à circulation apaisée



Ces itinéraires correspondent à des routes soumises à une réglementation de modulation de la vitesse des véhicules motorisés (signalisation et aménagements ponctuels) pour favoriser le partage de la chaussée entre les différents usagers : zones 30, zones de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h), contre-allée...

Indications d'entrée et de sortie de zone à vitesse limitée à 30 km/h



Indications d'entrée et de sortie d'une zone de rencontre. Zone affectée à la circulation de tous les usagers où le piéton est prioritaire. Vitesse limitée à 20 km/h



# la voie verte



Indications de début et de fin de voie verte, réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés (cyclistes, rollers, cavaliers,...)



La voie verte est une voie en site propre, séparée de la circulation automobile, et exclusivement réservée à la circulation des usagers non motorisés - piétons, rollers, cyclistes, et dans certains cas, cavaliers. Généralement de longueur importante, elle favorise la sécurité des modes doux et la continuité des parcours : la valorisation des anciennes voies ferrées et des chemins de halage permet de créer des linéaires avec un nombre limité de franchissements.

# les liaisons douces



Ces liaisons regroupent les voies séparées de la circulation automobile et réservées aux usagers non motorisés qui ne présentent pas toutes les caractéristiques d'une voie verte (en termes de largeur, de revêtement, de signalisation ou encore de continuité de l'aménagement) : tronçons de boucles de promenade de la Trame verte et bleue du Bassin minier, chemins de halage ouverts à la circulation des vélos, route forestière, voie partagée piétons / vélos sur trottoir ou dans des espaces verts...

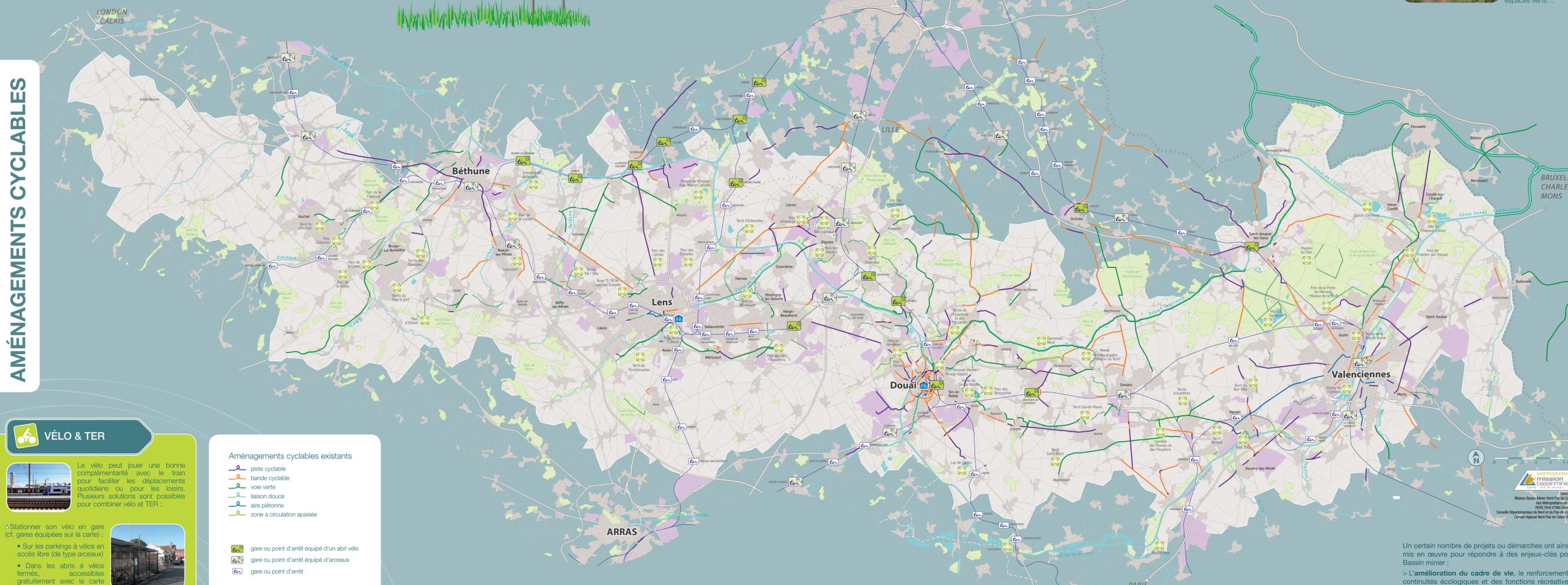


Il vélo dans le Bassin minier

EDITION 2016



# AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



## VÉLO & TER

Le vélo peut jouer une bonne complémentarité avec le train pour faciliter les déplacements quotidiens ou pour les loisirs. Plusieurs solutions sont possibles pour combiner vélo et TER :

- Stationner son vélo en gare (cf. gares équipées sur la carte) :
  - Sur les parkings à vélos en accès libre (de type arceaux)
  - Dans les abris à vélos fermés, accessibles gratuitement avec la carte PASS PASS
- Emporter son vélo dans le train :

La plupart des TER Nord-Pas de Calais disposent d'emplacements prévus pour les vélos. Ce service est gratuit et sans réservation, dans la limite des places disponibles.

Louer un vélo ou faire garder son vélo dans les Maisons du Vélo en gare de Lens (Boutique Bicy) et de Douai.

### Aménagements cyclables existants

- piste cyclable
- bande cyclable
- voie verte
- liaison douce
- aire piétonne
- zone à circulation apaisée
- gare ou point d'arrêt équipé d'un abri vélo
- gare ou point d'arrêt équipé d'arceaux
- gare ou point d'arrêt
- maison du vélo
- espace de nature et de loisirs
- plan d'eau
- boisement
- zone d'activités
- canal, cours d'eau
- autoroute

Dans cette édition 2016 :

- > une carte des aménagements cyclables existants qui recense l'ensemble des infrastructures dédiées aux cyclistes (pistes et bandes cyclables) et, plus largement, aux déplacements non motorisés (voies vertes, liaisons douces, aires piétonnes, itinéraires à circulation apaisée). Constituant un état des lieux de l'offre, cette carte pourra être complétée par une approche plus qualitative (avec les travaux de l'ADAV sur la « cyclabilité » par exemple) et alimenter les travaux sur l'information voyageurs (notamment le projet de centrale Pass Pass infos, porté par le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports - SMIRT), la mise en œuvre des Plans Vélo des Autorités Organisatrices de la Mobilité ou encore l'identification des enjeux de sécurisation du réseau routier.
- > une carte des itinéraires dédiés à la promenade à vélo qui recense les boucles de la Trame verte, les voies vertes aménagées et présente le tracé de la « Véloroute du Bassin minier » ainsi que ses connexions avec les autres véloroutes. Présentant une partie de l'offre récréative et touristique à vélo du territoire, cette carte permet de visualiser, à l'échelle du Bassin minier, l'articulation des grands itinéraires et d'illustrer le maillage complémentaire en cours de constitution. Elle pourra ainsi contribuer à la dynamique régionale engagée sur le développement du tourisme à vélo.



Après une première publication en 2012, cette nouvelle édition de la carte « A vélo dans le Bassin minier » s'inscrit dans la continuité de l'action de la Mission Bassin Minier sur la promotion de la pratique du vélo sur le territoire. Depuis 2002, avec son implication dans le développement de la Trame verte et bleue, dans la mise en œuvre de la Véloroute du Bassin minier ou encore dans l'accompagnement des politiques de transport, la Mission et ses partenaires ont fait du vélo un outil de la stratégie de mutation du territoire.

Un certain nombre de projets ou démarches ont ainsi été mis en œuvre pour répondre à des enjeux-clés pour le Bassin minier :

- > L'amélioration du cadre de vie, le renforcement des continuités écologiques et des fonctions récréatives en s'appuyant sur des projets d'aménagement de boucles de la Trame verte permettant notamment la requalification d'anciennes voies ferrées des Mines, les « cavaliers » ;
- > Le développement de l'attractivité touristique et d'activités économiques associées en s'appuyant sur la valorisation des activités sportives de pleine nature, l'organisation d'événementiels vecteurs de changement d'image et la promotion de la richesse patrimoniale des territoires : Bassin minier Patrimoine mondial, Louvre-Lens, lieux de Mémoire de la Première Guerre Mondiale, espaces naturels... ;
- > La réduction des impacts environnementaux et sociaux de la mobilité en participant à la mise en place de projets urbains et de transport plus favorables à la pratique du vélo et de la marche.